

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absent excusé : ROMATIF Julien (pouvoir à GENTIL Dominique)

Date de la convocation : 19 février 2021

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	361 269.34 €	526 047.62 €
Investissement	615 411.54 €	905 087.13 €

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif du budget communal 2020, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 février 2021

Le Maire,
Serge MERCIER

